

Brussels, March 1967

P-15

INFORMATION MEMOTrends in the Community Labour Market

At the last meeting of the Council of Ministers for Social Affairs held on 19 December 1966, concern was expressed regarding the situation of the labour market, and it was suggested that developments should be watched. Following this request the Commission has sent to the Council a report dealing with the trends of the labour market in 1966, the outlook for 1967 and the principal measures taken or contemplated by Member States, and raising certain questions for discussion by the Council.

Trends of the labour market in 1966

In the year 1966 in the Community as a whole a slight decrease took place in the number of unfilled vacancies, which in previous years had remained at a very high level. The number fell from approximately 828,000 in 1965 to 764,000 at the end of April 1966, and to 586,000 at the end of October 1966. This trend was largely determined by the recession in Germany and the Netherlands and to a lesser extent in Belgium and Luxembourg. On the other hand, in Italy and rather more so in France, the number of unfilled vacancies increased.

During the same period, the number of unsatisfied applications for employment, which in April 1966 had decreased slightly, tended to rise. At the end of October 1966 there were 1,680,000 persons seeking employment as against 1,666,000 a year before. Italy showed a slight decrease in this figure on the previous year, which largely offset the increase in the other member countries.

It is difficult to utilize at Community level the published figures for the unemployed, because the concept of unemployment differs considerably from country to country by reason of the laws in force. However, unemployment in the Community appears to have shown an upward trend, which was accentuated towards the end of 1966 and is continuing in most Member States, particularly Germany and the Netherlands.

.../...

Although the number of unemployed in Italy declined considerably, that country still has the highest unemployment rate in the EEC.

#### Outlook for 1967

Forecasts can already be made for the effects of the economic trend on employment in 1967.

In Germany, there will probably be a further slight decrease in the total number of persons employed, varying according to different branches of industry.

As a result, the call on foreign manpower may decline, though to what extent it is difficult to say at the present time.

In the Netherlands, for the first time in many years, the increase in labour requirements will be lower than the increase in numbers available.

Employment trends will be damped by a slackening in the growth rate of the working population. The number of wage-earners should show little if any increase in 1967. The number of unemployed, which reached an average of almost 45,000 in 1966, might rise further.

In Belgium, there may well be a further decline in labour requirements. The forecasts made for home production and the recent progress in manpower productivity suggest that there will be a rise in unemployment, possibly at least as rapid as in 1966.

In Luxembourg, the attenuation of imbalances on the labour market can be expected to continue in 1967.

In France, a certain improvement in the level of activity can be expected in 1967.

The labour market situation, with the continuing growth of the working population, will probably allow of greater use of labour.

In Italy, according to the facts and figures available, the labour situation should show some improvement in 1967, but this will probably be attenuated by a slower advance in productivity and longer working hours.

#### Action taken or contemplated by Member States

The governments of Member States are planning to apply various measures to meet particular situations.

.../...

Among these are schemes for vocational training, re-training, regional policies, rationalization and modernization of working methods in industry.

### Conclusion

The Commission notes that the disparities between conditions in Member States necessitate a differentiation in the labour policies to be pursued.

Countries which have suffered a decline in economic activities must first encourage re-training and occupational and geographical mobility of the unemployed. Hence it is advisable to expand informatory and advisory services, to facilitate admission to re-training courses, to simplify procedure and eliminate delays.

The Community is particularly interested in the solution of two problems facing the member countries. The first concerns discrimination against workers from other member countries should redundancy occur. Such an attitude would be contrary to present Community regulations. The principle of equality between EEC nationals must be observed. The second problem concerns the principle of priority for the Community labour market, a problem which is becoming more acute at present because of more limited recourse to foreign manpower by the traditional "immigration" countries.

In France and Italy every effort should be made to ensure the best possible adaptation of available manpower to the demands for skilled labour, encouraging mobility in the geographical, sectoral and occupational senses. The present situation of the labour market makes the application of an effective labour and vocational training policy, as outlined in the first medium-term economic programme, even more urgent.

All Member States are interested in the application of such a policy and in fact only a policy which looks beyond the purely short-term economic situation can promote industrial re-training in whatever forms may prove desirable.

As the present labour situation raises a number of problems with features common to all Member States, the Commission suggests that the Council hold a discussion as a matter of priority on the following topics: 1) principles of a labour policy having due regard to the exigencies of the present situation; 2) training, re-training and up-grading of workers.

- - - - -

Bruxelles, mars 1967.  
P -15

NOTE D'INFORMATION

L'EVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTÉ

Lors de la dernière réunion du Conseil de Ministres des Affaires sociales, le 19 décembre 1966, certaines préoccupations ont été exprimées au sujet de la situation du marché de l'emploi et il avait été suggéré de suivre l'évolution de cette question. Pour répondre à ce souhait la Commission vient de transmettre au Conseil une communication relative à l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté. Cette communication précise les tendances d'évolution du marché de l'emploi en 1966; esquisse les perspectives d'évolution en 1967; donne un aperçu des principales mesures prises ou envisagées par les Etats membres; dégage certains éléments qui pourraient servir à un échange de vues au niveau du Conseil.

L'évolution du marché de l'emploi en 1966

L'évolution du marché de l'emploi en 1966 fait apparaître que pour l'ensemble de la Communauté le nombre des offres d'emploi non satisfaites, qui s'était maintenu les années précédentes à un niveau très élevé, a marqué en 1966 une très sensible diminution, passant de 828 000 environ en 1965 à 764 000 à la fin d'avril 1966. Cette évolution a été notamment influencée par la régression très prononcée, en Allemagne et aux Pays-Bas et, dans une moindre mesure, en Belgique et au Luxembourg. Par contre, une augmentation s'est manifestée en Italie et, de façon plus sensible, en France.

Aux mêmes dates, le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites qui a marqué une légère diminution en avril 1966 a eu, par contre, tendance à s'accroître. A la fin d'octobre 1966, il était de 1 680 000 contre 1 666 000 un an auparavant. Il faut tenir compte, dans ce total, du fait que l'Italie, contrairement aux cinq autres Etats membres, enregistre à la fin d'octobre 1966 une diminution très sensible du nombre des demandes par rapport à l'année précédente, ce qui compense en grande partie le mouvement généralement croissant constaté dans les autres pays.

Quant au nombre des chômeurs, l'utilisation au niveau de la Communauté des données statistiques disponibles est rendue difficile par le fait que la notion de chômage diffère sensiblement d'un pays à l'autre en vertu des législations en vigueur. Toutefois, il apparaît que, dans la Communauté, le chômage a suivi un mouvement ascendant qui s'est nettement accéléré vers la fin de 1966 et qui continue à croître dans la plupart des Etats membres, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas.

+ et à 586 000 à la fin d'octobre 1966.

L'Italie a enregistré des diminutions importantes du nombre des chômeurs mais elle reste le pays où le niveau de chômage est encore de beaucoup le plus élevé dans la CEE.

### Perspectives d'évolution pour 1967

En ce qui concerne les perspectives pour 1967, on peut d'ores et déjà prévoir les incidences de l'évolution économique sur l'évolution de l'emploi.

En Allemagne, l'évolution économique se traduira sans doute par une nouvelle mais légère régression des effectifs globaux. Cependant, les incidences de cette évolution seront différenciées selon les branches.

Cette évolution risque d'entraîner une certaine réduction de l'appel de la main-d'oeuvre étrangère, dont l'importance est toutefois difficile à évaluer à l'heure actuelle.

Aux Pays-Bas, les besoins additionnels en main-d'oeuvre seront, en 1967, pour la première fois depuis de longues années, vraisemblablement inférieurs à l'accroissement des ressources correspondantes.

Cependant, l'évolution de l'emploi sera notamment limitée par un ralentissement de l'augmentation de la population active. Au total, le nombre des salariés ne devrait guère s'accroître en 1967. Le total des chômeurs qui a atteint en moyenne près de 45 000 personnes en 1966 pourrait marquer une nouvelle augmentation.

En Belgique, le marché de l'emploi pourrait connaître une nouvelle régression des besoins en main-d'oeuvre. Les prévisions émises en matière de production intérieure et l'évolution récente de la productivité par personne occupée laissent supposer une augmentation du chômage qui pourrait être au moins aussi rapide qu'en 1966.

Au Luxembourg, il est à prévoir que l'atténuation des déséquilibres sur le marché du travail se poursuivra en 1967.

En France, on peut s'attendre à un certain redressement du niveau de l'activité au cours de l'année 1967.

La situation sur le marché de l'emploi, qui sera caractérisée par le développement persistant de la population active disponible permettra sans doute un plus large recours à la main-d'oeuvre.

En Italie, d'après les données et les renseignements disponibles, la situation de l'emploi devrait marquer un progrès en 1967. Toutefois, l'importance de celui-ci sera probablement réduite par un ralentissement progressif de l'amélioration de la productivité et de l'allongement de la durée du travail par personne occupée.

### Mesures prises ou préparées par les Etats membres

Pour faire face aux situations spécifiques qui se manifestent, les gouvernements des Etats membres ont préparé l'application de mesures diverses.

Parmi ces mesures, il y a lieu de citer, entre autres, les actions développées en matière de formation et de réadaptation professionnelles, de politique régionale, ainsi que de rationalisation et de modernisation des méthodes de travail des entreprises.

## Conclusions

Dans ses conclusions la Commission constate que la disparité qui existe dans les situations des pays membres rend nécessaire une différenciation de la politique de l'emploi à appliquer.

Dans le groupe de pays où se manifeste un ralentissement de l'activité économique il s'agit en priorité de favoriser la réadaptation et la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs en chômage. Dans ce but, il conviendrait de multiplier les informations ou les conseils professionnels, de faciliter l'accès aux cours de réadaptation, d'étendre le bénéfice des diverses formes d'aides, enfin, d'alléger les procédures et d'accélérer les délais d'intervention.

Dans ces pays, deux problèmes se posent dont la solution intéresse d'une façon particulière la Communauté. Le premier est celui de l'application en cas de licenciement, d'un traitement discriminatoire vis-à-vis des ressortissants d'autres pays membres. Une telle politique serait contraire aux dispositions des règlements communautaires en vigueur. Il y a donc lieu de veiller à l'application du principe de l'égalité de traitement entre ressortissants de la CEE. Le deuxième problème est celui de l'application du principe de la priorité du marché de l'emploi communautaire que la situation actuelle rend plus aigu en raison du recours plus limité à la main-d'oeuvre non nationale par des pays d'immigration traditionnelle.

En France et en Italie, d'autre part, tout devrait être mis en oeuvre pour assurer la meilleure adaptation possible des disponibilités de main-d'oeuvre aux besoins de personnel qualifié en favorisant la mobilité des personnes au travail sous ses aspects géographiques, sectoriels et professionnels. La situation actuelle du marché de l'emploi rend encore plus urgent et nécessaire la mise en oeuvre d'une politique active de l'emploi et de la formation professionnelle telle qu'elle a été esquissée dans le premier programme de politique économique à moyen terme.

La mise en oeuvre d'une telle politique intéresse d'ailleurs l'ensemble des Etats membres et, en fait, seule une politique qui dépasse le cadre strictement conjoncturel peut faciliter les adaptations de la main-d'oeuvre quelles que soient les formes qu'elles puissent être amenées à revêtir.

Compte tenu du fait que les problèmes posés par la situation conjoncturelle de l'emploi présentent nombre de caractéristiques communes dans les Etats membres, la Commission suggère que le Conseil procède à un échange de vues qui devrait porter en priorité sur les deux points suivants :

- 1) éléments d'une politique de l'emploi tenant compte des exigences de la situation actuelle;
- 2) formation, rééducation et perfectionnement des personnes engagées dans la vie professionnelle.